

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0815043A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir » (zone spéciale de conservation FR 2100292) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 ainsi que sur les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Haute-Marne : Arbot, Aubepierre-sur-Aube, Auberive, Aulnoy-sur-Aube, Bay-sur-Aube, Dancevoir, Germaines, Praslay, Rouelles, Rouvres-sur-Aube, Vivey.

**Art. 2.** – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

**Art. 3.** – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire,*  
JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat  
chargée de l'écologie,*  
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2100292 VALLEE DE L'AUBE, D'AUBERIVE A DANCEVOIR (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

#### 1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[\*sites d'orchidées remarquables]
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 7210 \* Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davalliana*
- 7220 \* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)
- 7230 Tourbières basses alcalines
- 9130 Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
- 91E0 \* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

#### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

##### Mammifères

- |      |                                    |                                  |
|------|------------------------------------|----------------------------------|
| 1308 | Barbastelle                        | <i>Barbastella barbastellus</i>  |
| 1324 | Grand Murin                        | <i>Myotis myotis</i>             |
| 1304 | Grand Rhinolophe                   | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> |
| 1303 | Petit Rhinolophe                   | <i>Rhinolophus hipposideros</i>  |
| 1321 | Vespertilion à oreilles échancrées | <i>Myotis emarginatus</i>        |

##### Amphibiens et reptiles

- |      |                        |                          |
|------|------------------------|--------------------------|
| 1193 | Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> |
|------|------------------------|--------------------------|

Poissons

1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>

Invertébrés

1092	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
------	--------------------------	----------------------------------

Plantes

1902	Sabot de Vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>
------	----------------	------------------------------

*\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

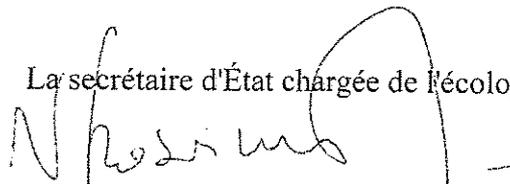
Fait à Paris, le **17 OCT. 2008**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



SITE NATURA 2000 Vallée de l'Aube d'Auberive à Dancevoir (ZSC)

FR2100292 (Haute-Marne)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le 17 OCT. 2008

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire

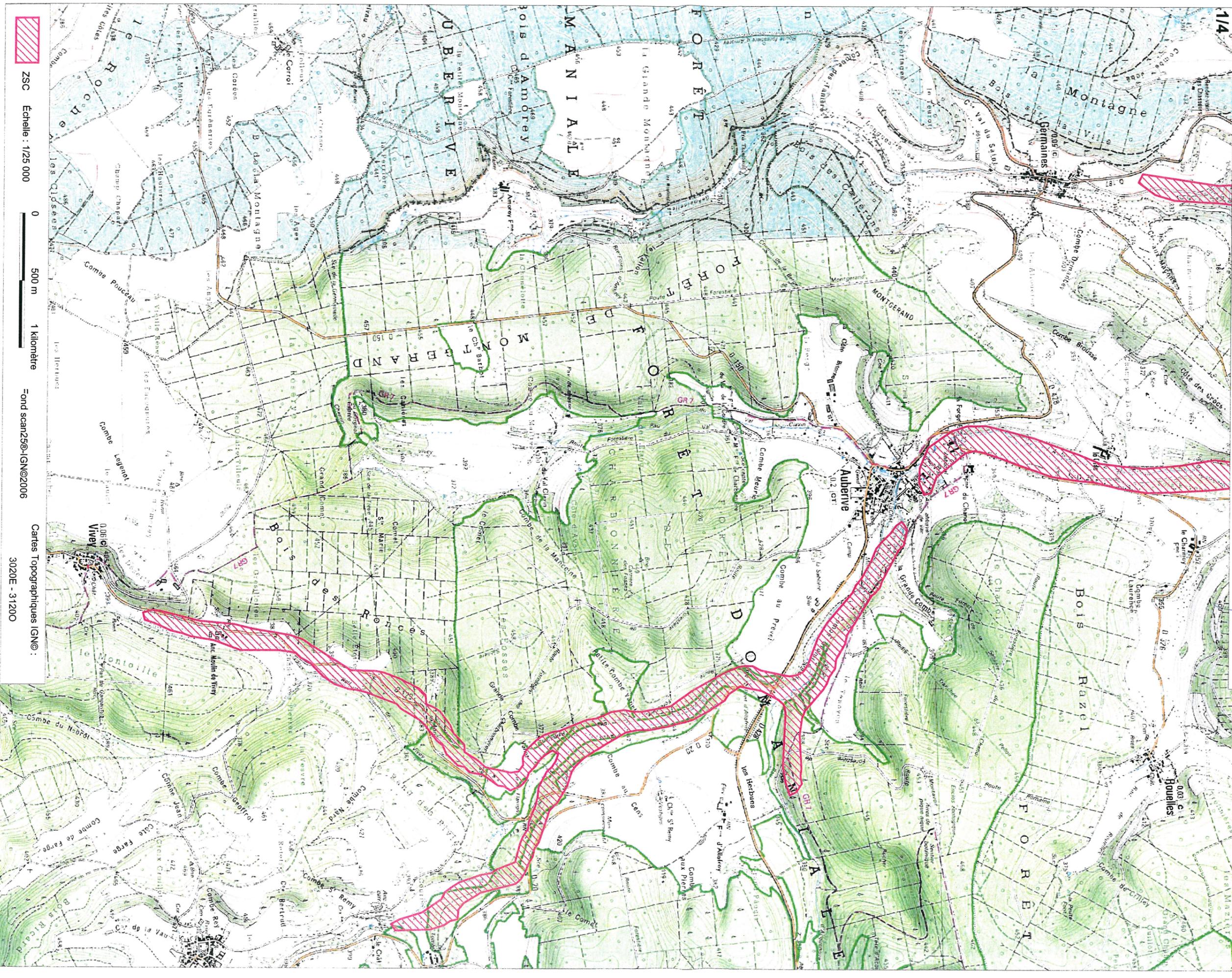
La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

1/4



ZSC Echelle : 1/25 000

0 500 m 1 Kilomètre

Fond scan25@IGN©2006

Cartes Topographiques IGN® :

3020E - 31200



